

LA
CENSURE
DES
Censures
par
GUSTAVE TÉRY



Les Boches à faux nez

L'ŒUVRE

TOUS LES JEUDIS
Le N° 25 centimes
par an 10 francs

1636

N° 37
11^e ANNÉE : 3 Décembre 1914
220, Faub. St-Honoré (8^e)
Téléphone : 589-55

DIRECTEUR :

GUSTAVE TÉRY

LE COMMERCE ALLEMAND EN FRANCE



Les Prussiens masqués

*Plaidoirie pour l'ŒUVRE prononcée devant la
Neuvième Chambre par M^e Vincent de Moro-Giafferri*

**suivi d'un répertoire alphabétique
des Maisons de commerce allemandes
classées par spécialités.**

Une brochure de 72 pages : **25** centimes

Dans le présent numéro, dont on a déjà fait un premier tirage, la censure militaire nous demande, après dix heures de réflexion, la suppression de quatre lignes (page 1329).

Quoi qu'il nous en coûte, nous sacrifions notre premier tirage, et, pour bien marquer notre bonne volonté, nous remettons sous presse.

Mais, délibérément, je continue à ne tenir aucun compte de la censure dite administrative ou civile, qui, par l'organe de M. Valabregue, me demande de ne pas imprimer le nom de M. Valabregue.

Je ne sais si j'ai affaire au général ou au vaudouilliste; peu m'importe; ce dont je suis parfaitement sûr, c'est que dans aucune loi de la République française il n'est dit que les censeurs, anonymes et irresponsables, auront non seulement des ciseaux, mais un masque.

G. T.

La Censure des Censures

A M. Valabregue, censeur.

— Allo, l'Œuvre?

— Elle-même.

— C'est le bureau de la censure qui vous parle. On vous a bien rendu les épreuves de votre dernier numéro, portant l'indication des phrases à supprimer?

— On nous les a bien rendues.

— Ce n'est donc pas notre faute, si les suppressions n'ont pas été faites, dans votre «'lettre ouverte» à M. Millerand?

— A qui ai-je l'honneur de parler?

— A M. Valabregue.

— 1309 —

8.P 2884

— Bien... Nous pourrions, il est vrai, invoquer cette excuse que les épreuves communiquées à six heures du soir ne nous ont été restituées que le lendemain à onze heures du matin; mais, même si je les avais reçues en temps utile, je n'aurais pas fait davantage les coupures prescrites.

— Merci de votre franchise... Et pourquoi ne les auriez-vous pas faites?

— Parce que vos exigences sont arbitraires et illégales. C'est d'ailleurs ce que j'ai eu l'avantage d'expliquer dans ce même numéro par une autre lettre, également ouverte, adressée à M. Malvy. Car je suis un affreux récidiviste, monsieur Valabregue, et déjà, dans le précédent numéro, j'avais pris avec votre autorité les mêmes libertés, traitant la censure civile comme Charles Renouvier traitait l'absolu, c'est-à-dire comme si elle n'était pas...

Là-dessus, monsieur le censeur, vous avez bien voulu me faire un petit cours de droit au téléphone; vous ne m'avez pas seulement remontré que la censure était au fond une bonne fille; vous m'avez averti que les journalistes auraient tort de lui opposer la loi récente du 5 août 1914, attendu qu'en réalité nous devons la censure à la loi de 1849 sur l'état de siège, dont l'article 8, paraît-il, confère à M. Valabregue un pouvoir dictatorial, — dont il est d'ailleurs trop bien élevé et trop israélite pour abuser.

A quoi je me permis d'objecter que, si la loi de 1849 régissait la matière, on ne s'expliquait pas suffisamment pourquoi les Chambres avaient cru indispensable, il y a quatre mois, de voter une loi nouvelle. Mais je me rendis compte aussitôt modestement que je n'étais pas de force à soutenir cette discussion juridique, et qu'au demeurant elle avait à peu près autant d'intérêt que les controverses où se perdirent les moines byzantins, à

l'heure où le kaiser Mahomet II assiégeait Constantinople...

Me plaçant sur un terrain plus favorable, je n'entreprendrai même pas de vous convaincre que, réserve faite de la censure militaire, qui se réduit, somme toute, à peu de chose, — car en admettant que l'un d'entre nous en eût l'envie, où trouverait-il, je vous le demande, l'occasion ou le moyen de révéler un secret stratégique? — réserve faite, dis-je, pour ce minimum de censure militaire, dont tout le monde reconnaît l'utilité, ce qu'on est convenu d'appeler la censure civile est essentiellement contraire à l'institution démocratique; non, je ne vous démontrerai pas cette évidence, et je n'établirai pas davantage que la censure dite civile, attentatoire à toutes nos libertés, est aussi injurieuse pour le public que pour le publiciste.

Il me suffit d'avoir une conscience claire des obligations que m'impose ma double qualité de Français et de journaliste, et j'ai le regret de vous dire, monsieur Valabregue, que je n'ai pas attendu vos leçons pour apprendre mon métier de journaliste, ni mon devoir de Français.

N'ignorant ni l'un ni l'autre, tous nos frères ont comme nous, depuis le commencement des hostilités, exercé spontanément sur la libre expression de leur pensée une censure plus rigoureuse et, permettez-moi de vous le dire, monsieur Valabregue, plus intelligente que la vôtre. Avec une belle unanimité, ils se sont abstenus de toute critique des actes, des propos et même des déplacements du gouvernement, non, croyez-le bien, qu'ils n'eussent rien à en dire, mais ils se seraient fait scrupule de porter la moindre atteinte à l'autorité, voire au prestige de ceux qui sont censés présentement représenter la France. Si bien que les journaux officieux, pour prendre

ombrage de quelques plaisanteries innocentes sur le restaurant du Capon-Fin, les Tour nedos à la Bordelaise, le Château-Lafuite et la retraite des Quinze Mille, en ont été réduits à supposer, ne les voyant imprimées nulle part, qu'elles avaient été inventées par la presse allemande, ce qui, entre nous, ne paraît pas très vraisemblable.

Et tenez, monsieur le censeur, voulez-vous que nous fassions une petite expérience, pour vous montrer que nous savons fort bien, non pas ce qu'il faut absolument taire, mais ce qu'il vaut mieux ne pas écrire encore?

Ah! si nous avions dit... A partir d'ici, vous pouvez, d'un ciseau tranquille, taillader cet article. Je dispose moi-même entre crochets les passages à biffer, et je vous donne ma parole que j'attendrai l'heure convenable pour les mettre sous les yeux de nos lecteurs. Ah! si nous avions dit que la guerre [

] Si nous avions dit tout cela, et encore quelques petites choses...

Mais avant la guerre nous n'avons jamais « fait de politique », au sens misérable où l'entendent nos politiciens; nous n'avons jamais voulu voir, nous n'avons jamais servi que l'intérêt national. A plus forte raison, maintenant, ne perdrons-nous pas notre temps et celui de nos lecteurs à écouter les derniers coassements de vos grenouilles expirantes. Rassurez-vous, monsieur le censeur, vous pouvez fermer vos ciseaux, comme je ferme la parenthèse, nous ne nous occupons ici que des grandes questions qui passionnent la France, et c'est assez dire que nous avons rayé les Q. M. de nos papiers, comme ils ont eu presque tous le bon goût de s'effacer eux-mêmes pour se tapir dans lavase de leurs mares stagnantes. Qu'ils y restent jusqu'à la fin de la guerre. Alors, sans doute, la France victorieuse jugera le moment venu de reprendre et de mener à bien la campagne rénovatrice commencée par l'*Oeuvre* au cri de *Dissolution! Revision! Constituante!*

Mais d'ici là, nous n'aurons d'autre souci que la défense nationale; nous ne pouvons, nous ne voulons penser qu'aux moyens d'achever la victoire, et de la rendre aussi glorieuse que profitable.

C'est dans cette pensée, monsieur le censeur, que j'ai cru pouvoir adresser à M. Millerand une question à propos des Maggi.

J'ai reçu presque aussitôt une longue réponse de... Charles Maurras.

Elle commence ainsi :

Aujourd'hui nous avons la surprise de voir entrer en ligne Gustave Téry...

« En ligne »? Qu'est-ce à dire? En quoi est-il « surprenant » de me voir aborder un sujet, déjà traité par plusieurs confrères, dont je n'ai aucune raison de mettre en doute la bonne foi, même s'ils ne sont pas tous d'accord avec Maurras?

Et voyez de quel ton ledit Maurras apprécie ma lettre ouverte :

C'est de ce point de vue, dont il faut admirer la triste faiblesse, que Téry s'en vient contester l'acte des autorités renseignées et responsables, le jugement des magistrats qui ont pâli sur les dossiers...

Fichtre! Voilà Maurras saisi tout à coup d'un respect bien imprévu pour les sentences des magistrats de la République!

Ces mêmes magistrats m'ont condamné précisément pour avoir dénoncé d'autres marchands de bouillon, qui venaient tout exprès de Hambourg ravitailler l'armée française; cependant, je n'avais pas eu besoin d'enquête pour établir que les Springer-Rademacker sont bien des Allemands, pas plus que l'on n'a eu besoin d'éclaircissements complémentaires pour mettre ces jours-ci leurs marchandises sous séquestre...

Comme je n'ai pas encore digéré ce précédent, Maurras me permettra de ne pas partager sa foi dans l'inaugurabilité de messieurs les juges, — d'autant plus que les juges n'ont pas du tout jugé ce qu'il dit, à savoir que la société Maggi est une agence d'espionnage. Or, c'est là le point.

Il est d'ailleurs possible que les Maggi soient des espions, puisque l'*Action française* persiste à l'affirmer. Je ne connais pas plus les Maggi que ne les connaissait l'*Action française*, lorsqu'elle commença contre eux sa campagne en sommant de venir en personne s'expliquer dans ses bureaux le chimiste suisse Jules Maggi, dont tous les journaux avaient, trois semaines avant, annoncé la mort.

Je crois qu'au point de vue économique les entreprises du genre Maggi représentent un péril social, non pas seulement parce qu'elles ruinent le petit commerce, ce qui est bien à considérer, mais encore parce qu'elles accaparent les denrées de première nécessité, et que, maîtresses du marché, elles peuvent par leurs spéculations provoquer des crises redoutables. De ce point de vue, dont on n'a rien dit encore, ce me semble, et qui est peut-être aussi d'une « triste faiblesse », j'avoue que je suis surpris de voir un député socialiste, comme M. Compère-Morel, témoignant de sollicitude à une exploitation foncièrement capitaliste; — je me permets de le lui dire avec urbanité, comme j'ai coutume de parler aux confrères dont je ne soupçonne pas plus la bonne foi que le désintéressement. (Est-il besoin d'observer que je ne parle jamais aux autres?)

Quoi qu'il en soit, pour épargner à M. Maurras la peine de se méprendre sur mes intentions, je lui portai le jour même une courte lettre, qui,

comme on va le voir, ne pouvait lui laisser aucun doute. Car s'il est étrange que les Maggi aient cru devoir au début de la guerre disparaître pour reparaître sous une nouvelle enseigne, il n'est pas moins troublant que le ministre de la guerre soit et reste leur avocat. Il y a là une circonstance d'autant plus digne de remarque que l'on estime davantage « le travailleur actif qui porte le poids essentiel de la défense nationale »; — ainsi parle Maurras, et, à la différence de l'*Action française*, je n'ai jamais jugé autrement notre ministre de la guerre.

Mais voyez, monsieur le censeur, la manière dont Maurras accueille ma lettre! Après l'avoir annoncée par ce titre effrayant : *Vite! brûlons la ville pour faire cuire l'œuf*, il commence par protester de son loyalisme, se répand en salamalecs à l'adresse de Millerand, — comme si j'allais entreprendre, de le déshonorer, — me reproche ensuite de ne pas avoir suffisamment compris dans son article « la quinzième ligne en tête de la quatrième colonne », que les typos avaient omis de composer, — et, après m'avoir accusé par surcroit de « changer la thèse » (quelle thèse?) il se décide enfin à donner ma lettre, en la faisant suivre de ce gracieux commentaire :

Tant mieux si cette lettre remarquable par l'extrême grossièreté du sophisme peut être publiée...

Que dites-vous du procédé, monsieur le censeur? Car il vous intéresse autant que moi, et il vous fait intervenir dans la conversation d'une manière encore insoupçonnée de la presse française. Il consiste à donner au bon moment un coup de coude à Anastasie : « Hein! Est-ce que tu vas laisser passer ça? » Vous pensez bien qu'Anastasie ne se le fait pas dire deux fois; elle saisit incontinent ses ciseaux, coupe toute ma

lettre, en respectant bien entendu les obligeants commentaires de Maurras que je viens d'analyser ou de citer. De sorte que, sans avoir eu le loisir ni le moyen d'articuler une seule syllabe, je demeure convaincu par M. Maurras et Mme Anastasie d'avoir voulu brûler la ville pour faire cuire mes œufs à la coque; ce couple charmant s'accorde en outre à proclamer que je suis un sophiste « d'une extrême grossièreté ». Et allez donc! Que dis-je? J'allais oublier cette autre phrase de Maurras, que les censeurs ont eu grand soin de maintenir :

On y verra une fois de plus — dans ma lettre, oui, dans ma lettre que personne n'a encore lue, sauf Maurras et Anastasie, — on y verra une fois de plus quelle arme dangereuse la plume et la parole peuvent mettre au service du caprice ou de l'intérêt.

Et vous croyez, monsieur le censeur, que je vais me laisser « arranger » comme cela sans dire *ouf*?

Puisque vous avez toléré que l'on publiât un commentaire de ma lettre, la plus élémentaire réflexion suffira pour vous convaincre qu'il est strictement équitable de soumettre au public la lettre elle-même. Voici donc mon « sophisme » extrêmement grossier :

Mon cher confrère,

Je ne conteste rien du tout. La seule question que je me borne à poser, et qu'il est impossible d'embrouiller, est celle-ci :

S'il est établi par un « jugement des magistrats qui ont pâli sur les dossiers », ou par « l'acte des autorités renseignées et responsables » — dont fait partie, je pense, notre ministre de la Guerre, — s'il est archidémontré, comme vous le dites, que « les Maggi » sont des espions allemands, est-il

admissible, est-il tolérable qu'en temps de guerre, le même homme, Alexandre Millerand, soit, comme ministre, préposé à la défense nationale et, comme avocat, à la défense des espions?

Si vous dites vrai, il n'y a pas de censure qui tienne: ce n'est pas seulement le procès des Maggi qu'il faut instruire, c'est celui de Millerand, et tout de suite. Qu'on n'objecte pas: « Il faut attendre à cause de la guerre. » C'est justement à cause de la guerre qu'il ne faut pas attendre. Si les Maggi sont des Prussiens masqués, aucun Français, fût-il avocat, ne saurait leur permettre de continuer ici leur espionnage sous un nouveau masque.

Ma lettre ouverte n'a pas d'autre sens, et en vous priant de publier celle-ci, je vous saurai gré de ne pas me faire dire autre chose.

Sympathies confraternelles,

GUSTAVE TÉRY.

Libre à vous, messieurs les censeurs, libre à Charles Maurras de voir dans cette lettre un outrage à Millerand ou une entrave à la défense nationale; je répète que cette interprétation n'est pas conforme à ma pensée. C'est justement parce que Millerand m'inspire la plus grande confiance que je crois devoir suspendre mon jugement sur le cas Maggi. Les détracteurs et les calomniateurs du ministre Millerand sont au contraire ceux qui s'aviserait de laisser croire que les Maggi, convaincus d'espionnage, ne sont épargnés à l'heure présente que parce qu'ils sont les clients de l'avocat Millerand.

Je n'en dirai pas plus long pour l'heure; mais je n'en dirai pas moins.

GUSTAVE TÉRY.

Leon Daudet termine ainsi son dernier article de l'*Action française* sur la « chasse aux maisons boches », — que nous faisons comme lui depuis plusieurs années :

J'attends avec impatience le retour de notre procès avec les Maggi-Kub devant le Tribunal civil — ne pas oublier que le gouvernement, par une série de télegrammes et d'ordres adressés aux préfets et aux maires, a lui-même reconnu officiellement le bien fondé de nos accusations contre ce formidable réseau d'espionnage Maggi-Kubb — j'attends ce moment pour dresser, devant la justice de mon pays, la liste écrasante des confirmations de l'avant-guerre. Ce jour-là, les derniers protecteurs de l'espionnage allemand Maggi-Kub ne s'ennuieront pas une minute et le public de l'audience ne s'ennuiera pas non plus. Ce sera, on peut nous en croire, un lessivage complet et définitif.

Entre Maurras et Daudet qui accusent et Millerand qui défend, il ne s'agit pas d'hésiter ou de choisir; il s'agit de savoir où est la vérité, et qui se trompe.

Si c'est Daudet, cette méprise n'enlèvera rien à la valeur de son beau et vaillant livre *l'Avant-Guerre*; si c'est Millerand, il s'empressera, puisqu'il en a tous les moyens, de réparer une erreur dangereuse pour la défense nationale.

Dans tous les cas, aucun Français ne saurait admettre que la question reste en suspens, — d'autant plus que de nouvelles décisions de justice viennent accroître l'incertitude. C'est ainsi que deux tribunaux ont ordonné « la main-levée pure et simple des saisies et mise sous séquestre » des laiteries Maggi.

Attendu, dit une de ces ordonnances, qu'il résulte de l'examen des dites pièces que les membres qui composent le conseil d'administration de la société laitière

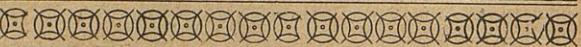
Maggi, dont le siège social est à Paris, sont de notoriété publique tous Français ou Suisses d'origine...

A qui entendre?

Daudet a raison : un « lessivage complet et définitif » devient indispensable.

Mais il n'y a aucune raison valable — fût-elle une convenance d'avocat — pour remettre cette lessive après la guerre.

G. T.



Loi antifrançaise.



Il n'est pas douteux que le grand état-major de Berlin a trouvé chez les anciens sujets allemands, devenus trop aisément citoyens français, les principaux agents de renseignements qui pouvaient favoriser la marche des armées ennemis et diriger le tir de leurs canons. Il suffisait d'ailleurs de les approcher pour se rendre compte que le titre de Français ne leur avait pas fait perdre leurs attaches à leur pays d'origine.

Le péril d'une naturalisation trop facilement accordée — péril tant de fois dénoncé par l'*Œuvre*, — n'avait pas échappé à certains hommes politiques au cours des dernières années. En 1903 M. Grosjean, député du Doubs, avait déposé une proposition de loi qui tendait à restreindre les facultés de naturalisation des étrangers. Sans invoquer de considérations ethniques, M. Grosjean, entre autres arguments, remarquait que sur 69.000 naturalisés mâles, 5.000 seulement avaient acquis la nationalité de Français avant l'âge du service militaire, et que, sur 1.900 naturalisations accordées à Paris, 1.700 des bénéficiaires étaient inscrits à l'assistance publique.

— 1320 —

Quelques années plus tard, M. G. Berry dénonçait la gravité d'une situation qui avait permis au chiffre des 1885 naturalisés de l'année 1900 de s'elever en 1911 à 3.563. « Je considère, écrivait M. G. Berry, que la première mesure qui s'impose est de réformer au plus tôt les lois sur la naturalisation qui ouvrent avec une facilité incroyable les portes de la nation à un tas de gens ne réclamant le titre de Français qu'afin de servir leurs intérêts, tout en ne perdant jamais l'esprit de retour dans leur pays d'origine, suivant en cela, d'ailleurs, les recommandations de l'empereur Guillaume. »

Les Allemands qui se faisaient naturaliser en France savaient, en effet, que le législateur allemand leur avait ménagé la possibilité d'un double droit de cité, puisqu'ainsi que le rappelait *la Revue Française du droit international privé*, le paragraphe 2 de l'article 25 de la loi du 22 juillet 1913 sur la nationalité d'empire était ainsi conçu : « Ne perd pas sa nationalité l'Allemand qui, avant l'acquisition d'une nationalité étrangère, aura obtenu, sur sa demande, de l'autorité compétente de son Etat d'origine, l'autorisation écrite de conserver sa nationalité. »

Cependant, ni les réserves de M. Grosjean, ni les inquiétudes de M. Berry ne devaient retenir l'attention du Gouvernement qui, tout au contraire, ne songeait qu'à obtenir des naturalisations chaque année plus nombreuses. La presse ministérielle se réjouissait dans des articles sensationnels de ce que, de 1867 à 1889, le total des naturalisations n'avait été que de 10.076, soit une moyenne de 456 par année, tandis que de 1890 à 1910 ce total s'était élevé à 125.328 soit une moyenne de 5.968 par an; et, si l'on y ajoutait les mineurs, le chiffre de 125.326 s'élevait à 279.168, soit la moyenne de 18.293.

Ainsi ce qui inquiétait les uns réjouissait les autres. C'est que le gouvernement se trouvait en présence du très grave et quasiinsoluble problème de la dépopulation — et, sans nier les inconvénients de naturalisations trop rapides, — il croyait

— 1321 —

conjurer le mal, dans une certaine mesure, en s'accommodant d'un moindre péril. « Dans un pays comme la France, disait *l'Economiste Français* du 4 avril 1908, où la population ne s'accroît plus guère du fait des naissances, il y a grand intérêt à suivre de près le mouvement des naturalisations »; et M. La Borde, directeur des Affaires civiles et du Sceau, avait écrit dans son rapport du 21 février 1900: « La naturalisation était autrefois un mode exceptionnel d'acquisition de la qualité de Français. La législation nouvelle l'a considérée, au contraire, comme une source utile de recrutement pour la population et comme un moyen d'augmenter le nombre de nos nationaux. » C'est ainsi que l'admission à domicile cessa d'être le préliminaire obligatoire de la naturalisation et que, non contents d'offrir la plus large hospitalité aux étrangers, nous donnions à des Allemands, qui restaient Allemands de volonté et de cœur, le moyen de préparer sur notre territoire l'invasion germanique par le service d'espionnage le plus complet qui ait jamais existé.

CHARLES DANIÉLOU.



Ces bons Anglais !



Il paraît que maintenant la maison Appenrodt est anglaise. La preuve en est que c'est écrit sur la façade.

A la devanture est affiché un reçu d'une somme versée par M. Appenrodt à la Croix-Rouge anglaise. Est-ce une rançon ? Toujours est-il qu'il n'en faut pas plus pour devenir tabou.

M. Appenrodt se donne pour un sujet britannique. Il est, paraît-il, naturalisé anglais. Depuis quand ?

Espérons au moins que ce nouvel allié nous épargnera désormais les scandaleux spectacles que nous a trop souvent offerts son établissement avant la guerre. Ici même, le 2 juillet de la présente année, c'est-à-dire un mois tout juste avant l'ouverture des hostilités, un de nos collaborateurs, dans un article intitulé la « France prussienne », nous présentait comme il suit la clientèle de la maison Appenrodt :

« Ce n'est pas seulement aux Champs-Elysées que sévit la cuisine allemande. Sur les grands boulevards, en face du Crédit Lyonnais, s'est installé un autre cabaret...

« L'autre soir, y étant entré par mégardes, un de nos amis y trouva une table d'Allemands qui banquaient et portaient la santé de l'Empereur. On entendait leurs *hoch!* de l'autre côté du boulevard. Tous arboraient des décorations germaniques et des insignes aux couleurs criardes. Ils restèrent là jusqu'à une heure du matin, gonflés de choucroute et de bière, se gaussant des quelques Français fourvoyés dans le sous-sol et pour lesquels les garçons eux-mêmes ne dissimulaient pas leur dédain... »



Dans la liste des maisons austro-allemandes mises sous séquestre, on relève peu de noms de couturiers.

Est-ce à dire que tous les créateurs du chic parisien ou de la fashion anglaise sont français ou anglais ?

Non, il paraît même que pour posséder le sens de ce chic ou de cette fashion, il faut s'appeler Bechoff, de Wagner, Fritz, Braunstein, etc.

Dès le lendemain de la mobilisation, une plaque de marbre noir, vivement posée au-dessus du nom de Drecoll (on eût dit qu'elle était déjà prête) nous apprenait que cette firme appartient à une « société anglaise ». Tant mieux, car il serait au moins étrange de voir triompher insolemment, en plein centre de Paris, sans que nul songeât à l'inquiéter une maison notoirement autrichienne.

En effet, la maison Drecoll fut fondée à Vienne par un baron autrichien, M. de Drecoll; elle était alors dirigée par M. et Mme de Wagner, sujets allemands. Il y a quelques années, c'est au titre

étranger que M. de Wagner fut décoré. L'administrateur de la société était un M. Rosthchild, assisté d'un nommé Aron, tous deux d'origine germanique.

Lorsque le baron de Drecoll vendit sa maison de Vienne, il fut spécifié dans l'acte qu'il n'aurait le droit ni de fonder une maison nouvelle, ni de diriger une maison concurrente à Vienne.

Pris de la nostalgie du chiffon, il débarqua un beau jour à Paris, il y a sept ou huit ans, et ouvrit une luxueuse maison de couture, rue de la Paix. Aussitôt la maison Drecoll de Paris, représentée par M. et Mme de Wagner, lui intenta un procès.

Le baron de Drecoll se défendit en disant :

— Il est vrai que j'ai renoncé au droit de m'établir à Vienne; mais, à Paris, je suis maître de faire ce qui me plaît.

Le procès fut rapide : le baron de Drecoll fut condamné à de gros dommages-intérêts envers la maison Drecoll, de Paris, celle-ci n'ayant pas eu de peine à prouver qu'elle n'était qu'une succursale de la maison de Vienne. Il en résultait que le baron de Drecoll était dans son tort.

Comment se fait-il qu'à présent la maison Drecoll soit devenue anglaise, et que tous ses dirigeants soient d'authentiques Français?...



La Camelote allemande

Quelques lettres :

Au Bazar...

Je me permets de vous adresser par ce même courrier un crayon que j'ai acheté pour mon fils au Bazar de l'Hôtel de Ville.

J'ai cru le moment particulièrement propice pour le munir d'un crayon tricolore.

Or, au moment de le tailler, mon petit garçon indigné y voit écrit en lettres dorées : *importé de Bavière*, et il me rend, furieux, le crayon que je vous adresse.

F. B.

— 1324 —

Au Cinéma.

Depuis quelques jours, presque tous les cinémas sont fermés par ordre supérieur. Bien.

Mais ce qui est inadmissible, c'est que parmi les quelques directeurs privilégiés qui ont encore le droit de donner des représentations, il y en ait un qui ose afficher à sa porte un film allemand

En passant hier soir devant un de ces établissements, voici ce que j'ai vu :

D'abord, en haut, une bande rapportée sur laquelle on lit en français : *La petite Bagatelle*, puis l'affiche allemande, effrontée : *Die Liebe kennt kein Hindernis, Lustspiel in 3 Akten*. En bas, l'adresse de l'éditeur : *Plakate : R. Spiegel, Berlin*.



Même jeu.

Je viens vous signaler un nouvel exemple de l'intrusion du commerce allemand en France. Comme tant d'autres, il est inimaginable.

Ces jours-ci, je voulus acheter une lanterne à bougie pour bicyclette. Rien de plus simple pensez-vous?... Vous allez voir.

Je vais tout droit au bazar — par habitude. L'employé me donne divers modèles à choisir. Mais, comme je voulais à tout prix un objet de fabrication française, je regarde la marque... *Germania!* Toutes les lanternes portaient ce nom en lettres bien renflées; il y avait même à l'intérieur un petit papier vert, la notice... rédigée en allemand! Quant à une autre marque, point!

Aussi qu'allais-je faire dans un bazar! Je m'adressai à la « Manufacture française d'armes et cycles de Saint-Etienne », dont le catalogue reproduit sept modèles de lanternes à bougie. Je demande à les examiner.

On me met sous les yeux les sept modèles. Je veux néanmoins, par prudence, vérifier la marque. Je cherche et je lis... *Germania*. Alors?... Pour deux sous j'ai pris une lanterne vénitienne.

F...

— 1325 —

Eh ! oui, l'ŒUVRE l'avait dit...

Le Temps vient de publier cette information vraiment « sensationnelle » :

(Dépêche de notre correspondant particulier.)

Bordeaux, 23 novembre.

Le Foreign office communique une série de dépêches adressées à sir Edward Grey par sir E. Goschen, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin au sujet de la création en Allemagne d'une puissante association secrète, fondée sous le contrôle du gouvernement en vue d'influencer la presse étrangère dans l'intérêt du commerce extérieur allemand et de l'influence allemande en général.

La première dépêche, en date du 27 février 1914, expose l'objet de cette association destinée, sous prétexte de lutter contre les campagnes antigelmaniques à organiser une propagande mondiale en faveur de l'Allemagne et à « propager à l'étranger le prestige industriel de l'Allemagne ».

La caisse serait alimentée par des souscriptions particulières et une subvention gouvernementale. Ces fonds devaient être mis à la disposition du ministère pour allouer des subsides à des feuilles étrangères. Il avait été entendu entre les adhérents : banques, industriels, compagnies de navigation, etc., qu'ils ne donneraient désormais de publicité qu'aux journaux étrangers qui publieraienr les informations sur l'Allemagne émanant de l'association mondiale, cette dernière devant être considérée comme l'unique source d'informa-

tions authentiques concernant l'Allemagne et les choses de l'Allemagne.

La presse étrangère devait être surveillée par des agents de la société placés dans les différents centres étrangers. Toute nouvelle erronée serait télégraphiée au bureau central et rectifiée immédiatement par des dépêches émanant de la société.

Dans les dépêches datées du 3 avril et du 2 mai sir E. Goschen informe son gouvernement que des tarifs télégraphiques réduits ont été consentis en faveur de la Société de propagande allemande à l'étranger. Enfin le 9 juin, l'ambassadeur britannique à Berlin communique un extrait de la *Deutsche Export Revue*, du 5 juin 1914, dans lequel on expose pour la première fois au public le projet de la société.

Cette revue confirme les détails donnés dans les dépêches précédentes notamment le fait que le ministère des affaires étrangères accorde à la société un subside annuel de 12.500 liv. st. payé sur les fonds secrets. Elle indique que la société serait dirigée par un comité de trois membres comprenant M. von Borsig, M. Röetger et M. Schacht, directeur de la Deutsche Bank. Ce comité devait être assisté d'une commission comprenant les directeurs des grandes banques de Berlin, le directeur de la Hamburg-Amerika Linie, celui du Nord-deutscher Lloyd, etc.

L'ordre avait été donné dans les milieux officiels de ne pas reproduire cet article dont la publication était jugée inopportune et maladroite.

Si fraîche que fût cette « nouvelle », nous avions pourtant l'impression d'avoir lu quelque part quelque chose d'analogique... Où donc ? Feuillez votre collection de l'*Œuvre*, et dans le numéro du 22 janvier 1914 intitulé *les Allemands chez nous*, vous trouverez à la page 116

un article le « Trust de la publicité aux mains des Allemands », où vous lirez ceci :

Supprimez la réclame, il n'y a plus de journaux à gros tirage. Toute la grande presse est entre les mains de quelques gros distributeurs de publicité.

Or, voici qu'une société tente de faire, à Paris, le *trust* de la publicité. Faut-il ajouter que cette société a son siège à Berlin ?

Déjà, cette société qui s'intitule « Société européenne de publicité » et qui, en effet, d'Allemagne, rayonne jusqu'en Espagne et jusqu'en Italie, a racheté la société John Jones, qui était une des plus importantes maisons de publicité françaises... Elle vient de racheter aussi la maison Communay, dont le directeur, vice-président du syndicat de la publicité, est mort tout récemment, et qui fait un chiffre d'affaires considérable.

A l'heure actuelle, une seule maison est encore de taille à lutter contre cette société allemande de publicité européenne ; c'est celle qui est bien connue dans les salles de rédaction sous le nom de « la place de la Bourse », Lagrange et Cérf.

Mais voici qu'on annonce, de tous côtés, que la maison Lagrange et Cérf serait sur le point de se transformer et de s'organiser en société par actions. Qu'y a-t-il de vrai dans ces bruits ? Nous ne le savons pas encore, mais nous savons fort bien que la Société européenne, ayant pris toutes ses dispositions, achètera éventuellement assez d'actions de cette société nouvelle pour y pouvoir commander souverainement.

Nous nous excusons de raconter avec quelques détails l'histoire de cette entreprise de *trust*. Nous nous empressons d'ajouter que nous serions heureux de recevoir à ce propos des démentis formels, mais il s'agit ici d'intérêts trop graves pour que nous gardions le silence.

Ce n'est pas sans risque qu'un périodique — qui a besoin, lui aussi, de publicité — peut parler d'une affaire où il doit mettre en cause toutes les

maisons de publicité de Paris. Mais puisque aucun quotidien ne peut le faire, c'est encore à nous d'intervenir.

A plusieurs reprises, quelques directeurs de grands journaux ont essayé de réaliser l'entente intime qui leur permettrait de faire le *trust* des idées en France. Ils n'ont pas encore jusqu'ici mené à bien cette opération. Faudra-t-il qu'une entreprise de publicité la réussisse, et que cette entreprise de publicité soit allemande ?

Les Allemands ont déjà accaparé notre industrie, notre commerce, nos finances et jusqu'à notre défense nationale. Allons-nous leur laisser organiser encore l'accaparement de la pensée française ?

Rassurons-nous : ce n'est pas encore fait. Grâce à l'*Œuvre*, les projets dont s'alarmait avec nous sir Goschen n'ont probablement pas eu de suite, tout au moins en France.

Quand tous nos soldats auront-ils leur uniforme ?

Au début des hostilités personne n'a manifesté son étonnement de voir les réservistes en tenue civile assurer la garde des voies ferrées.

Nous sommes en novembre. Qu'a-t-on fait depuis 4 mois pour le vêtement du soldat ? Le nom-

bre des pantalons *bourgeois* n'a cessé d'augmenter. Dans les dépôts les plus rapprochés du front, sur le front même, l'uniforme tend à devenir un vêtement démodé. Les capotes en guenilles, glorieuses guenilles, certes, après quatre mois de combats, ne sont que rarement remplacées. Nos soldats s'habillent comme ils peuvent — c'est-à-dire à leurs frais ou aux frais de l'initiative privée. M. Emmanuel Brousse fera bien de veiller à ce que l'Etat ne se fasse pas un jour rembourser ce qu'il n'aura pas fourni.

L'initiative privée a envoyé sur le front des millions de gilets, caleçons, chaussettes, ceintures et autres lainages, voire des souliers ; mais c'est un véritable scandale que l'Etat n'ait pas trouvé assez de tailleur en France pour coudre des capotes et des pantalons d'uniforme pour les défenseurs du pays.

« Pour moi, il me semble, écrit M. Clemenceau, qu'en bonne doctrine administrative, la République doit l'habillement complet à tous ses soldats. « Parbleu ! C'est un fait pourtant que, sans l'initiative privée, beaucoup de nos soldats n'auraient pas de » dessous de laine et que, sans leur argent de poche, ils seraient des « sans-culotte ».

C. D.



UN CAS TRAGIQUE



Nous recevons la lettre suivante :

Je suis Française; mon mari est Hongrois. Notre lieu de résidence est Paris. Quand la guerre a été déclarée, nous étions en Autriche. Nous n'avons donc pas pu revenir chez nous et nous avons dû nous contenter des journaux des empires germains, c'est-à-dire que nous étions condamnés à lire des nouvelles où jamais l'imagination humaine ne se donna plus libre cours.

Les angoisses et les tortures de mon esprit seraient trop longues à décrire. Je vous donnerai pourtant quelques détails que sûrement, en France, vous n'avez pas connus.

Quel mois d'août j'ai passé ! Par mon mariage, j'avais donc la même nationalité que mon mari; mais les habitants de la localité où je passais l'été savaient que j'étais née Française, Parisienne, et ils me l'ont fait bien voir. J'ai reçu les crachats d'un « patriote » autrichien, et sur mon passage on criait : *Nieder Frankreich!* (à bas la France). Ils savaient bien, les lâches, que je ne pouvais leur répondre; il fallait supporter l'insulte.

Les journaux n'étaient que mensonges et calomnies. Bien des fois j'ai pleuré sur la France et les Français. Au dire des Boches, il n'y en avait plus; partout ils étaient vaincus. On voyait des images soulignées par cette phrase : *Premier prix de course en arrière : le Français*, et un tas de plaisanteries de ce genre. Puis vinrent des histoires. On nous a dit là-bas qu'à Metz, des docteurs français avaient mis des bactéries de choléra dans les citernes. On nous a dit encore qu'un régiment de zouaves était entré à Marseille avec des colliers de mains, de nez, d'oreilles arrachés aux blessés

allemands. Le peuple croyait toutes ces horreurs, ne réfléchissant même pas que, pendant le voyage de nos zouaves de la frontière est jusqu'à Marseille, ces fameux colliers auraient été un peu, oh! très peu, décomposés. On a raconté de plus que les femmes et les enfants crevaient les yeux aux blessés allemands, que les prisonniers civils étaient condamnés aux travaux forcés dans les plaines de l'ouest, que le général Joffre avait démissionné, que le Palais de l'Elysée était menacé d'incendie par la population ouvrière en révolution. Mais ce qui m'a le plus révoltée, c'est lorsque j'ai entendu et lu que les Barbares (ce qui veut dire Français dans les pays germains) se servaient de balles dum-dum. Bien mieux, il y avait dans les rues des *photographies* représentant ces terribles balles; on avait mis tout autour les couleurs françaises pour bien les déshonorer. Ah! comme j'aurais voulu arracher ces images, mises là pour exciter la populace crédule! Dans aucun hôpital le tiers d'une balle n'a été vu.

Vous ne savez pas comme cela fait mal d'entendre à toutes minutes déblatérer sur sa patrie; c'est une torture d'autant plus atroce qu'il faut écouter sans broncher, rester muette sous peine d'être lynchée à la moindre contradiction.

Exposée journallement aux insultes, malgré tout le bien que je faisais, j'ai voulu partir. Mon mari n'ayant jamais été soldat obtint facilement un sauf-conduit, et nous partîmes pour l'Alsace. Nous allâmes jusqu'à Strasbourg, c'est-à-dire presque en France, n'est-ce pas?

Eh! bien là, j'ai été plus malheureuse qu'ailleurs.

Impossible de prononcer un mot de français. Les Allemands sont terribles pour les Alsaciens. Ils voient des espions partout. Un paisible Alsacien a été arrêté, parce que l'Inquisition allemande avait trouvé chez lui une carte postale envoyée bien avant la guerre, et représentant quelqu'un de sa famille en uniforme français. C'est un crime d'avoir le portrait d'un parent français.

En Alsace il faut se méfier de ses domestiques. Bon nombre ont fait arrêter leurs maîtres.

Un témoignage vrai ou faux suffit. J'ai failli être

arrêtée pour avoir prononcé en français un seul mot tout à fait insignifiant.

J'ai visité un hôpital strasbourgeois, n'étant allée là que pour voir les prisonniers.

Les Alsaciens les ont trop gâtés; c'est pour cela que maintenant leur porte est fermée. Un Alsacien ayant voulu leur offrir des cigarettes a été interné.

Les Allemands ont mauvaise mine et font passer leur rage sur les Alsaciens.

Ceux-ci attendent avec impatience le Grand Jour, et ce sera une fête lorsque le canon se fera entendre. (Le jour de la Toussaint, en prêtant l'oreille, on l'entendait un peu de l'orangerie de Strasbourg. Ce que les Alsaciens étaient contents!)

Il y a beaucoup de soldats dans les rues; la plupart ont la croix de fer; et quand on leur demande à quelle occasion on la leur a donnée, ils répondent: « Je ne sais pas, toute notre compagnie l'a reçue. »

Les écoles, les lycées, les théâtres sont transformés en hopitaux.

Les Allemands craignent les chasseurs alpins et j'ajouterais qu'ils les admirent.

Il en est de même pour notre artillerie; quelques blessés me racontaient qu'ils ne savaient pas comment et d'où on avait tiré sur eux.

Depuis bientôt deux mois et même plus, les Allemands n'ont plus de longues nouvelles. On voit dans les rues des télégrammes, et, lorsqu'on approche, on distingue ces mots: *Communiqué français*. Chaque fois que les Allemands ont reçu une râclée, ils ne mettent que nos communiqués, ce qui veut dire: « Voyez, les Français chantent qu'ils sont vainqueurs, ils ne peuvent pas dire autrement; si vous voulez le croire, croyez-le; nous, nous ne disons rien. »

Contrairement à ce que j'ai lu dans un de vos numéros, les billets de 50 pf. et de 10 pf. n'existent pas encore.

Il y a plusieurs semaines j'ai traversé les rues de Munich. Peu d'animation. Seuls, quelques régiments circulent en chantant le *Wacht am Rhein*, mais ce n'est plus l'enthousiasme des premiers jours.

A Strasbourg, les rues sont plus animées, mais les Alsaciens restent chez eux, c'est plus prudent. Mon Dieu, que de soldats encore! Que de sang devra couler, avant que nos chers pioupious soient maîtres de la ville! Que de fil de fer, que de fossés, que de petits forts!

Conformément à la loi, nous avions fait une demande pour pouvoir résider là.

On a demandé où j'étais née : *Paris!*

La nationalité de mes parents : *Français!*

Alors on nous a accordé un délai de trois jours (au bout de trois semaines) pour partir.

Nous voici donc en Suisse, dans un pays où je puis parler comme je le veux, penser et écrire. La première chose que j'ai faite en arrivant ici, c'est d'acheter les journaux français.

J'ai donc lu *enfin* tout ce qui se passe chez nous. Avec quelle joie je viens d'apprendre que la France est toujours française!

Je sais que les Wurtembergeois marchent à contre cœur, et qu'on a reproché aux femmes de Stuttgart de ne pas s'être conduites en bonnes allemandes à l'arrivée des prisonniers français.

En Allemagne, en Autriche-Hongrie je suis *l'ennemie*, en Alsace on me met à la porte, et en France je ne puis aller. Monsieur, j'ai déjà vu des soldats russes, allemands, autrichiens, hongrois, polonais, mais je n'ai pas encore vu un seul soldat français; je n'ai pas vu ma famille depuis huit longs mois. Je vous en prie, faites quelque chose pour moi, pour nous qui, en nous mariant, n'avons jamais pensé qu'un tel cataclysme nous séparerait si longtemps de notre cher pays et des nôtres.

Moi, petite-fille de combattants de 1870, cousine de dix-neuf soldats qui font en ce moment la campagne contre les Boches, je demande, au nom de toutes les Françaises dans mon cas, qu'on ne nous oblige pas à vivre plus longtemps de l'autre côté du Rhin...

Je suis à trois kilomètres de la France, et il m'est impossible de rentrer dans mon pays!

UNE MALHEUREUSE CHAUVINE EXILÉE.



ANASTASIE

J'ai connu Anastasie autrefois, il y a très longtemps... avant la guerre (avant la guerre, ça nous fait l'effet d'une vie antérieure). Anastasie était alors une vieille dame grincheuse, armée comme les Parques d'une paire de ciseaux. Les ciseaux d'Anastasie étaient souvent gaffeurs, parfois spirituels, généralement intelligents ; je lui en ai voulu de m'avoir coupé des couplets que je croyais bons, à l'époque où j'étais jeune et où je faisais des chansons ; je lui en suis reconnaissant, maintenant que je suis passé dans la réserve de la territoriale, car mes couplets ne valaient rien.

Aujourd'hui, Anastasie a repris son rôle. Elle est toujours grincheuse. Mais elle n'a plus de ciseaux. Elle a un sabre. Le sabre est une arme terrible, auguste, mais ce n'est pas une arme savante...

Non... ne croyez pas que je vais attaquer ici la censure parce qu'elle est représentée surtout par un contingent israélite (). Non. J'ai remisé mon antisémitisme depuis le jour de la mobilisation ; je l'ai même amèrement déploré depuis que j'ai vu tant de noms juifs parmi les morts au champ d'honneur.

Et je suis sûr que les officiers israélites, occupés à l'obscur et ingrat travail de la censure, comptent parmi les plus braves et les plus méritants. Pourquoi, au lieu de les astreindre à une tâche pour laquelle, visiblement, ils ne sont pas faits, ne leur laisse-t-on pas partager les dangers et la gloire de leurs camarades postés sur le front?

Certes, la censure est nécessaire; certaines de ses manifestations sont providentielles. Laissez-moi vous citer un fait.

Le chroniqueur militaire d'un grand régional, las de toujours comparer notre généralissime à Fabius Cunctator, avait eu une idée neuve, originale : il avait mis le général Joffre en parallèle avec Annibal.

Et son article débutait ainsi :

« *Lorsqu'Annibal, après la bataille de Trasimène, se trouva...* »

Lorsque la chronique parut, après avoir passé par les mains d'Anastasie, elle se présenta comme suit aux lecteurs :

« *Lorsqu'Annibal, après la bataille de , se trouva...* »

Eh bien, en cette occasion, on ne saurait trop louer la vigilance de la censure.

Car elle a ainsi empêché, en supprimant le nom de la localité, que l'ennemi fût renseigné sur les positions de l'artillerie carthaginoise.

Mais je proteste contre la suppression par les soins d'Anastasie, de la rubrique météorologique dans les journaux. Car j'aime bien savoir quand il pleut, et quand je dois mettre des chaussettes de laine.

Je reconnaissais qu'il serait imprudent de renseigner les Allemands sur le temps qu'il fait, et de leur faire entrevoir la possibilité de sortir des tranchées sans se mouiller.

De même, la phrase sacramentelle, consacrée, saugrenue, qu'on rencontre au détour de tous les bulletins météorologiques : « *Mer belle aux Iles sanguinaires* » pourrait avoir pour résultat l'envoi d'une escadre boche de ce côté-là, pour voir si réellement la mer est belle.

Mais elle aurait aussi ce résultat [qu'on verrait enfin une escadre boche; ça ferait certainement plaisir à nos marins.

Ne pourrait-on pas, au moyen d'un petit compro-

mis avec Anastasie, rétablir la rubrique météorologique?

Il suffirait de la faire suivre des pronostics de Mathieu de la Drôme ou du Vieux Major... Comme, de mémoire d'homme, ces pronostics n'ont jamais été confirmés par l'événement, ils constituerait un excellent stratagème de guerre contre les Boches.

Par exemple, le Vieux Major annoncerait :

« *Au commencement de janvier, de fortes chaleurs sont à prévoir, avec une dépression du S. S. O. au N. N. E.* »

Les Boches se mettraient naïvement en caleçon de bain, et on les trouverait gelés dans leurs tranchées.



En attendant cet heureux jour, l'*Œuvre* veut donner à ses lecteurs l'occasion d'occuper leurs loisirs créés par la guerre.

L'*Œuvre* institue un grand concours de devinettes, ouvert à tous les *Œdipes* des nations alliées.

Le sujet de notre premier concours est emprunté à une annonce émanant de l'administration des chemins de fer de l'Etat, annonce revue et expurgée par la censure :

AVIS AU PUBLIC

Le train de h., allant à , et qui partait autrefois de à h., partira désormais à h.

Il s'agit de deviner :

- 1^o D'où part le train;
- 2^o Où va le train;
- 3^o A quelle heure partait autrefois le train;
- 4^o A quelle heure il partira désormais.

Pour le classement des solutions, les concurrents ayant répondu exactement à la 1^{re} question et à la 2^{me} seront classés d'après leurs réponses à la 3^{me}; et la 4^{me} servira à départager éventuellement les *ex-æquo*.

G. DE LA FOUCARDIÈRE.

On nous écrit: ⁽¹⁾

Mater dolorosa.

Par vous, je veux essayer de rendre service à toutes les mères qui ont eu ou auront l'affreuse douleur de perdre leur enfant.

L'autorité militaire ne pourrait-elle recommander à ceux qui ont la triste mission d'enterrer nos enfants de tâcher de préserver leur tête du contact de la terre, en mettant le képi sur la figure et en relevant les pans de la capote par-dessus?

Je viens de faire exhumer mon pauvre fils, neuf semaines après sa mort. Il m'a été impossible de le reconnaître; ce que j'ai vu ne peut s'écrire... Si mon enfant n'avait pas eu le même linge qu'au départ, s'il n'avait pas eu une dent ébréchée, j'aurais assisté à cette chose horrible sans avoir la certitude que c'était bien mon fils.

Le corps, recouvert par la capote et le pantalon, était en bon état, du moins à côté de la tête.

Mon pauvre petit a reçu une balle en pleine poitrine; c'est vous dire que la tête n'était pas abimée, et que, si elle avait été protégée, j'aurais pu revoir mon enfant autrement que je ne l'ai vu.

Cette vision horrible ne s'effacera jamais de ma mémoire.

Mon fils est tombé en même temps que son lieutenant, un caporal et deux hommes. Lui était sergent.

Le caporal et les deux hommes sont enterrés à côté de lui.

(1) Est-il besoin de dire que toutes ces lettres sont datées, signées, — et que nos correspondants sont certains de ce qu'ils affirment?

Son bulletin de décès était libellé ainsi : « Blessé sur le champ de bataille et décédé à Buisson-court. »

Je suis allée dans ce pays aussitôt, mais, malgré mes recherches, je n'ai rien trouvé et pour cause : mon fils est enterré à 3 kilomètres de cet endroit, sur le territoire de Remeréville.

Si les familles des trois soldats tombés avec lui cherchent aussi leurs enfants, elles ne les trouveront pas; aussi j'ai pensé, monsieur, que par la presse ces familles pourraient être prévenues.

Voici les noms : le caporal Moulem, le soldat Vachot, le soldat Petitpain.

J'ai déjà donné ces noms au curé de Buisson-court; mais je voudrais tout faire pour aider ces malheureuses familles.

M. D.

Les congés de convalescence

Je suis soldat réserviste, classe 1907, parisien, marié et père de deux enfants, dont un que je ne connais pas encore, car il a fait son entrée dans le monde pendant que j'étais sur le front.

Je fus évacué pour cause de fièvre typhoïde. Je suis actuellement à l'hôpital, je vais mieux : on parle de m'envoyer dans mon dépôt qui se trouve dans la même ville que l'hôpital où je suis soigné.

Nous avons lu dans les journaux la circulaire du 16 octobre par laquelle le ministre de la Guerre accordait aux blessés et malades de courtes permissions ou des convalescences, naturellement après examen, pour que nous puissions embrasser les nôtres avant de retourner au feu, d'où nous ne sommes pas certains de revenir. Nous faisons donc notre demande : nous sommes *tous, tous* sans exception, blackboulés.

Certains corps d'armées sont plus favorisés.
Pourquoi?

UN DE VOS LECTEURS.

Le Piston.

Le piston se manifeste jusque dans l'examen physique des jeunes conscrits, au conseil de révision, au milieu du jury formé dans chaque canton par le sous-préfet, les maires des différentes communes, etc.

On commence ordinairement par appeler le nom du jeune homme que le médecin militaire doit ensuite examiner. Si le conscrit est l'objet de quelque recommandation, ou s'il présente un certificat de maladie d'un médecin civil, une petite consultation entre les membres du jury a lieu immédiatement.

Il me semble que le médecin militaire devrait *d'abord* procéder à l'examen physique du candidat, et que celui-ci ne devrait donner son nom qu'après avoir été reconnu bon pour le service, classé dans l'armée auxiliaire ou réformé.

L. B.

Faites vite !

Quelle est la ligne de conduite à tenir en ce qui concerne la saisie des marchandises allemandes en dépôt chez des négociants ou transitaires français? J'ai sous les yeux un article où il est démontré que ces dépositaires sont tous disposés à faire leur devoir, mais *comme toujours* les renseignements officiels manquent.

Qu'arrivera-t-il? Un beau jour, un représentant neutre quelconque se présentera muni de tous pouvoirs, bien en règle, du propriétaire allemand, et enlèvera, au nez et à la barbe du dépositaire, les marchandises en question; il les acheminera en Suisse, en Italie, ou en Espagne, et le tour sera joué. Quand les pouvoirs publics de notre pays voudront faire enlever ces marchandises, il sera trop tard.

Voilà toujours notre grande insouciance! Qu'est-ce qu'on attend pour saisir ces marchandises, les mettre en lieu sûr, ou les vendre?

UN LECTEUR.

Les pauvres honteuses.

Comme vous avez raison de dire qu'il suffit de ne pas étaler trop de misère pour n'être pas secouru!

Institutrice, je me suis fait, jusqu'alors, violence pour ne rien demander, dépensant jusqu'à mes dernières ressources pour conserver ma dignité, avec, hélas! l'espoir que la situation s'améliorera. Mais les leçons particulières sont un supplément que l'on ne s'offre pas en ce moment, et, tout comme une ouvrière, je chôme, malgré moi, croyez-le bien.

A mon manque de leçons, s'ajoute la responsabilité d'un appartement de 1.800 fr., pris, non pas par goût d'ostentation, mais pour y sous-louer trois chambres. Cela, pour combler les lacunes de l'enseignement libre, qui me laisse quatre mois de loisirs, — du 15 juin au 15 octobre. — La mobilisation m'a enlevé mes locataires, et cet appartement, qui paraît un luxe, est pour moi une lourde charge qui me cause bien du souci. D'autre part, je tâche d'être vêtue convenablement et d'avoir des chaussures nettes. D'ailleurs, mes vêtements n'ont pas été achetés depuis la guerre. J'ai fait une demande d'allocation, qui m'a été refusée. L'enquêteur qui s'est présenté chez moi — un homme de 40 à 50 ans et qui devrait avoir du jugement — a commencé comme vous le dites par me toiser, par inspecter l'*obligatoire* salon que j'ai pour donner mes leçons, et, comme il était très pressé, ayant huit personnes à voir avant midi, alors qu'il était déjà midi, il a refusé de voir mes certificats d'institutrice, a contesté ma profession sous le fallacieux prétexte que « louer des chambres et donner des leçons n'allait pas ensemble » puis, à force de supplications, il m'a accordé un secours définitif de 15 francs.

Cependant, sous une apparence confortable, je suis réellement très malheureuse, ne faisant pas de feu, ne mangeant plus de viande, et m'usant à chercher une issue pour sortir de ma misère. J'ai renouvelé ma demande en vain : je paraïs trop

riche. Faut-il donc me suicider? Je n'en ai pas le courage, je l'avoue. Et cependant, célibataire, âgée de 52 ans, je suis si peu utile! Ma disparition ne nuirait à personne. J'ai voulu être infirmière; mais bien que j'aie le diplôme des Femmes de France, et des médailles obtenues dans les concours de cette société, ces dames ne m'ont pas donné de poste, ne pouvant, disent-elles, prendre que des infirmières payant 3 francs par jour. Où les prendrais-je?

Voilà, Monsieur, la situation d'une pauvre créature, qui n'obtient rien, bien qu'elle manque de tout, sauf de dignité.

J'en ai encore assez pour ne pas signer cette lamentation qui m'a tout de même un peu soulagée...

Si seulement je pouvais retrouver trois locataires!

Tous les professeurs de lycée ont des pensionnaires et ne sont pas déshonorés.

UNE PAUVRE VIEILLE INSTITUTRICE QUI A ÉTÉ BIEN SECOUÉE PAR L'ENQUÊTEUR MUNICIPAL DU IX^e ARRONDISSEMENT.

Revendication.

Tout d'abord, il faut que je vous dise sincèrement, et sans offense, que je suis fils d'Israélite. Puisque mon père a été Israélite, pour son respect je le suis aussi.

Mais vous savez très bien que le Juif est mal vu partout, dans n'importe quel pays. Le mieux pour lui est encore la France. N'empêche qu'il ne s'y trouve tout de même pas comme dans son pays, car vous devez savoir, peut-être mieux que moi encore, que les Israélites ne forment pas seulement une religion. C'est un peuple qui serait heureux de compter parmi les nations civilisées.

Leur pays, la Palestine, avec Jérusalem pour capitale, appartient en ce moment à la Turquie;

des comités juifs se sont réunis pour racheter, sous certaines conditions, ce terrain au Sultan, mais la question n'a jamais abouti. Croyez-vous que le jour n'est pas arrivé pour qu'ils réclament ce à quoi ils ont droit? Tous les Juifs de n'importe quelle nationalité seraient heureux de se mettre aux côtés des alliés pour reconquérir et fonder leur patrie.

M. K.

La décision ministérielle soumettant à une nouvelle visite médicale les réformés et exemptés des classes 1887 à 1914 a été accueillie avec joie par les intéressés.

Or, on va visiter et incorporer ces hommes avec la classe 1915, c'est-à-dire qu'ils ne seront pas soldats avant janvier 1915. Cela est bien pour les réformés et exemptés n'ayant jamais encore été soldats.

Mais parmi les réformés il y en a une grosse part qui possède une instruction militaire suffisante. Ce sont les hommes réformés au cours de leur service, ou après leur service pendant leurs 28 ou 13 jours. Et ils sont nombreux. Donc parmi ces réformés, ceux qui sont aptes à redevenir soldats pourraient être employés utilement et immédiatement. Pourquoi les incorporer seulement dans quelques mois et avec des jeunes recrues?

Qu'un simple avis du ministre de la guerre fasse appel à ces bonnes volontés. « *Les Réformés depuis 1887 ayant une instruction militaire suffisante (c'est-à-dire au moins un an de service) sont priés de se faire inscrire au bureau de recrutement pour être affectés immédiatement et suivre le sort de leur classe.* »

C'est un corps d'armée d'hommes prêts qui viendra rejoindre ses frères d'armes.

L. F.

Le Gérant: GARDANNE

Imprimerie spéciale de l'*Œuvre*, 15, rue de l'Abbé-Grégoire

Comment l'ŒUVRE annonçait L'INVASION ALLEMANDE

Chaque brochure : 0 fr. 25

- 26 octobre 1911. — **Comment les Allemands ruinent le commerce français.**
- 21 sept. 1911. — **Les Allemands chez nous.**
- 12 oct. 1911. — **La lâcheté suprême. — Cèderons-nous le Congo ?**
- 24 déc. 1911. — **L'Allemagne au Palais-Bourbon.**
- 11 juillet 1912. — **On aura beau nous poursuivre, nous condamner : Nous ne cesserons pas de dénoncer L'Invasion allemande.**
- 15 août 1912. — **Sous la botte prussienne.**
- 22 août 1912. — **En France les Prussiens s'engraissent pendant que les Bretons meurent de faim.**
- 29 août 1912. — **Guillaume tient sa poudre sèche.**
- 5 sept. 1912. — **Sais-tu petit soldat d'où vient la couleur de ton pantalon rouge ? D'Allemagne ! Et le bleu de ta capote est bien du bleu de Prusse !**
- 17 oct. 1912. — **« Made in Germany » . — Comment les Allemands pourront empoisonner Paris.**
- 24 oct. 1912. — **Comment les Prussiens préparent l'invasion dans l'Est.**
- 7 nov. 1912. — **Si la guerre éclate, sommes-nous prêts ?**
- 19 déc. 1912. — **Presque tous les jouets sont allemands.**
- 27 mars 1913. — **Les Allemands chez nous . Les « trucs » de la Ruberoid du « Qui perd gagne ! »**

On trouve l'ŒUVRE dans tous les kiosques, dans toutes les gares. On la trouve aussi chez soi tous les jeudis pour DIX francs par an. Il suffit d'envoyer ces dix francs à l'administration de l'ŒUVRE.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Ie, soussigné (nom, prénom) _____

(adresse) _____

déclare m'abonner pour un an⁽¹⁾, pour six mois⁽¹⁾ à l'ŒUVRE à dater du 1^{er} _____

Ci-joint le montant de l'abonnement: **dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.**

Veuillez faire percevoir le montant de l'abonnement: **dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.**

SIGNATURE: _____

(1) Biffer l'une ou l'autre de ces indications. — Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

- 10 avril 1913. — **Le procès de la camelote allemande.**
- 5 juin 1913. — **Les Prussiens masqués.**
- 22 mai 1913. — **La France n'est-elle plus qu'une colonie allemande ?**
- 3 avril 1913. — **La France aux métèques.**
- 31 juillet 1913. — **La prochaine invasion**, texte des Instructions secrètes données par l'Etat-major aux officiers allemands commandant les troupes qui doivent occuper le territoire français.
- 7 août 1913. — **Comment l'armée allemande prépare ses cantonnements en France.**
- 1^{er} janvier 1914. — **Une autre forme de l'invasion : la pornographie allemande.**
- 15 janvier 1914. — **Encore les Allemands chez nous !**
- 22 janvier 1914. — **Les Allemands chez nous. — Comment ils vident nos poches : A la Banque de Paris et des Pays-Bas, à la Société générale, etc.**
- 5 février 1914. — **Pourquoi ne pas faire payer aux étrangers établis en France la taxe que les Français paient à l'étranger ?**
- 12 février 1914. — **TAXONS les Aubains. — Man Spricht Deutsch.**
- 28 mai 1914. — **L'affaire des poudres.**
- 4 juin 1914. — **L'affaire des poudres (suite).**
- 18 juin 1914. — **La France prussienne.**
- 2 juillet 1914. — **La France prussienne. — Les Allemands chez nous. — Jouets d'Allemagne.**
- 18 juillet 1914. — **Les Allemands chez nous. — La « trouée ».**
- 29 juillet 1914. — **L'Odyssée d'un inventeur. — Qu'il s'agisse d'un canon, d'un affût, d'une poudre ou d'une balle, c'est toujours la même histoire.**

La collection de 30 brochures :

Envoi franco pour 6 fr.